

## Meurtre de Yanis : son père condamné à 15 ans de réclusion par les assises du Puy-de-Dôme [carte interactive]



A l'issue du procès, Stéphanie Dhélin, la mère de Yanis (ici avec son avocat), ne cachait pas son amertume. « ?Ce verdict n'est pas à la hauteur du crime? », dit-elle - MARQUET Frédéric

Le procès de Stéphane Vernier s'est achevé, vendredi soir, à Riom, après trois jours d'audience. L'accusé, en récidive criminelle, a été condamné à quinze ans de prison. La cour a estimé que son discernement était altéré au moment du drame.

Stoïque et impassible jusqu'au bout. Vendredi, peu après 18 h 30, lorsque le verdict tombe, Stéphane Vernier ne laisse toujours rien transparaître. Mains jointes, visage figé dans sa chemise noire, le père meurtrier de 41 ans finit par jeter un regard furtif à son avocat. Discret remerciement ? Peut-être.

« J'ai le sentiment d'avoir été entendu. Je suis heureux de cette décision, même si elle ne changera rien à l'enfermement psychologique dans lequel se trouve mon client depuis la mort de son fils », dira après-coup Me Jean-François Canis.

> La chronologie de l'affaire sur notre carte interactive : (cliquez ici pour l'afficher en plein écran)

February 15, 2014

### L'enfant retrouvé mort, le père disparaît

**Le 15 février 2014.** Dans un pavillon du quartier de Varennes, à Longues, un village de Vic-le-Comte situé au sud de Clermont-Ferrand. Le père, Stéphane Vernier, avait la garde du petit ce jour-là. Il est parti à vélo au moment où son ex-compagne est arrivée pour récupérer son fils. Surprise par cette attitude, la jeune femme est entrée dans la maison et a découvert son enfant inanimé. Les secours ont tenté, en vain, de le réanimer.



L'autopsie ne révèle pas de traces de violences

La reconstitution

Le meurtre est répété de nombreux fois

Le père a pu avoir accès à son fils de l'Allier



Timemap Yanis (<http://timemapper.okfnlabs.org/anonymous/tq4loc-timemap-yanis>) by anon (<http://timemapper.okfnlabs.org/anonymous/tq4loc-timemap-yanis>) using Timemapper (<http://timemapper.okfnlabs.org/>) – License (<http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/>) – Source Data ([https://docs.google.com/spreadsheets/d/1wKYyxmHm4vhlBku4rUBgII9I3F6E0elEJ825fV9YaAc/edit?usp=drive\\_web](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1wKYyxmHm4vhlBku4rUBgII9I3F6E0elEJ825fV9YaAc/edit?usp=drive_web))

Après trois heures de réflexion, la cour a donc opté pour une sanction bien inférieure aux réquisitions de l'avocate générale. Celle-ci réclamait trente ans de réclusion. Ce sera deux fois moins, avec une période de sûreté ramenée à la moitié de la peine et un suivi socio-judiciaire fixé à trois ans après la sortie

de cellule.

Stéphane Vernier, en récidive criminelle (\*), encourait la perpétuité pour avoir étouffé son fils de 3 ans, le 15 février 2014, alors qu'il en avait la garde pour la journée. Mais jurés et magistrats ont semble-t-il adhéré aux arguments de son conseil.

D'emblée, Me Canis avait appelé la cour à « dépasser l'indignation et la colère que suscite un crime qui nous bouleverse tous ». « S'il y a quelqu'un qui a aimé Yanis et qui souffre de sa mort, c'est bien Stéphane Vernier. Il n'a fait que l'aimer jusqu'à en perdre la raison », avance l'avocat, dans un silence de plomb. L'accusé, ébranlé, essuie discrètement quelques larmes.

« Il a préféré garder Yanis pour lui dans la mort »

Selon la défense, Stéphane Vernier, enfoncé début 2014 dans une dépression majeure qui le ronge encore, a « détruit le sens même sa vie dans un état de sidération ». « Ce jour-là, alors que son ex-compagne va venir récupérer Yanis, le vide du départ lui est insupportable, analyse Me Canis. Son geste est celui d'un homme au fond du désespoir, emporté par une souffrance impossible. La réalité lui échappe ».

Me Elbaz, l'avocat de la maman de l'enfant – « une mère amputée de moitié », dit-il – a une tout autre lecture. « Je ne crois pas que les facultés mentales de l'accusé soient altérées. S'il avait vraiment tué son fils par amour, il ne serait pas enfui comme il l'a fait. Il serait resté sur place », martèle-t-il.

« Stéphane Vernier a préféré garder Yanis pour lui dans la mort, abonde Laure Lehugeur, l'avocate générale. Il a préféré voir son enfant mort plutôt que d'en être séparé. C'est un acte de jalousie et d'égoïsme, motivé par son ressentiment envers son ex-compagne ».

Avant de quitter la salle d'audience hier soir, la tête basse, cette dernière lâche quelques mots lapidaires. « Le verdict n'est pas à la hauteur du crime. Stéphane est un danger. Il recommencera ».

Stéphane Barnoin  
stephane.barnoin@centrefrance.com

(\*) Il avait été condamné en 2002 pour des coups mortels.